

**Zeitschrift:** Générations : aînés  
**Herausgeber:** Société coopérative générations  
**Band:** 29 (1999)  
**Heft:** 6

**Rubrik:** Robi & Fanny : par Pécub

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 19.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# La bonne adresse

Tous les problèmes pratiques ont une solution, à condition de savoir où demander de l'aide... Info Seniors est prêt à vous répondre. N'hésitez pas à utiliser ses services!

**COTISATIONS** – «Quelles cotisations à l'AVS dois-je payer en l'absence d'une activité lucrative?»

*M<sup>me</sup> T., Echallens*

**Réponse:** Votre question nous donne l'occasion de rappeler que chacun est tenu de cotiser à l'AVS jusqu'à l'âge ordinaire de perception de la rente, soit 65 ans pour les hommes et 62 ans pour les femmes.

## Info Seniors

Tél. 021/641 70 70

De 8 h 30 à 12 heures.

Egalement: «Générations», case postale 2633, 1002 Lausanne. Tél. 021/321 14 21.

Le relèvement de l'âge de la retraite des femmes, qui prendra effet par paliers dès 2001, allongera alors la période de cotisations. Les personnes sans activité lucrative doivent s'annoncer auprès de leur agence communale d'assurances sociales. Cela concerne en particulier les personnes prérétraitées, les bénéficiaires de l'assurance invalidité, les personnes au chômage qui n'ont plus droit aux indemnités et toutes celles ou ceux qui, pour quelque raison que ce soit, ne réalisent pas de revenus soumis à cotisation.

Les cotisations à l'AVS seront ainsi calculées en fonction du revenu effectivement réalisé au cours de l'année. La fortune sera également prise en compte. Par contre, les éventuelles pensions alimentaires perçues en vertu du droit de la famille, les prestations de l'AVS et de l'AI ainsi que des prestations complémentaires ne seront pas prises en considération. C'est ainsi que le montant des cotisations annuelles s'échelonne entre un minimum de Fr. 390.- et un maximum de Fr. 10 100.-. Ces cotisations étant donc proportionnelles au revenu, il convient d'insister sur la nécessité d'éviter les lacunes de cotisations afin de conserver son droit à une rente AVS complète.

Encore deux informations: tout d'abord, les personnes mariées dont le conjoint cotise au cours de l'année un montant équivalent ou supérieur au double de la cotisation minimale, soit Fr. 780.-, sont dispensées de l'obligation de cotiser. Ensuite, il n'est pas possible de cotiser davantage que les montants prévus par les barèmes de l'AVS.

**HANDICAP** – «Quelles sont les possibilités de voyager pour les personnes handicapées?»

*M<sup>me</sup> A., Ecublens*

**Réponse:** En complément aux adresses accessibles en fauteuil roulant, citées dans «Générations» de mars 1999, nous vous indiquons trois agences de voyages ou associations spécialisées dans les excursions individuelles ou en groupe pour les handicapés physiques: Mobility International Suisse, Froburgstrasse 4, 4600 Olten, tél. 062/206 88 35; Han Tou Sens (Handicap Tourisme Sensibilisation), CP 9, 1261 Longirod, tél. 022/368 20 21; Avenir Malgré Tout, Borde 3C, 1018 Lausanne, tél. 021/312 74 35 et ch. De Chapelly 12, 1226 Thônex, tél. 022/349 94 34.

Robi & Fanny

PAR PÉCUB

